

LE PERCENEIGE



REPAS CONCERT DU 13 JUILLET 2023

Jeudi 13 Juillet, les 5 musiciens qui composent le groupe de musique malgache « Tovo de Mada » ont eu le plaisir d'interpréter et de faire participer les perceneigeois lors du Repas Concert qui s'est déroulé dans le Parc de l'École de Perceneige, (Voir en page 5)



VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Pour une QUARANTAINE D'ICAUNAIS le LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023





Incivilités dans notre commune : Un Maire en colère !

Mes adjoints et moi-même sommes de plus en plus confrontés à des menaces et violences verbales de la part des administrés. Les élus sont le premier maillon de l'Etat au contact des citoyens, ils assurent le bon fonctionnement de leur commune, la sécurité pour tous, et règlent les différents problèmes qui se présentent. Il est inadmissible de recevoir des insultes et d'être victime de harcèlement. Nous ne pouvons apporter une solution à tous les problèmes, et notre action est parfois limitée. Je demande donc un peu de compréhension et de la tolérance.

Nos secrétaires de mairie représentent le service public, elles sont trop souvent confrontées à l'impatience de nos concitoyens. Elles ne peuvent répondre tout le temps et tout de suite aux questions qu'on peut leur poser. Il arrive qu'elles doivent se renseigner pour apporter une réponse exacte, cela engendre de l'incompréhension et des menaces, (un administré a menacé l'une de mes secrétaires de lui mettre une claque), car il n'a pas eu la réponse à sa question assez rapidement, cela est inadmissible. Harcèlement au téléphone de façon quotidienne, pour des choses qui devraient être gérées directement par les personnes qui appellent. Les pannes d'internet, de téléphone ou d'électricité ne sont pas du ressort de la Mairie. Je vous demande donc d'être plus patient et moins intolérant.

Nos employés communaux sont de plus en plus confrontés à de très violentes agressions verbales dans le cadre de leur travail, et certains administrés se répandent en récriminations envers les élus, le conseil municipal et les actions entreprises ou en cours. Les employés n'ont pas à subir la rancœur de certaines personnes qui ne viennent pas en mairie pour nous en faire part directement. Je vous rappelle qu'ils assurent l'entretien de nos sept villages : tontes, fuites d'eau, entretien des cimetières, des églises, des rues etc... Il y a beaucoup de travail, ils n'ont pas à recevoir de menaces, ni d'insultes, j'estime qu'ils font parfaitement leur travail malgré les difficultés que représente la spécificité de notre commune. Je demande aux administrés de prendre rendez-vous en mairie pour toute insatisfaction, nos employés ne sont en aucun cas concernés, ils ne font qu'appliquer ce qu'on leur demande de faire.

Les élus, les secrétaires et tous les employés communaux forment une équipe pour que la commune fonctionne au mieux.

Florence GESSERAND, Maire de Perceneige

LES MAIRES FACE AU MAL-ÊTRE DES CITOYENS !



« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » est un célèbre adage. Nos villages sont parfois confrontés à des actes d'incivilités qui peuvent mettre en péril le vivre ensemble que nous souhaitons tous.

Les Élus n'ont pas pour objectif d'éduquer certains de leurs Administrés, mais celui d'offrir un certain nombre de services, et d'assurer une bonne gestion de leur commune. Chacun doit se sentir concerné par la propreté de notre environnement, et si chacun d'entre nous fait attention, c'est toute la population qui y gagne et le Vivre Ensemble qui s'améliore.



Depuis quelques années, tensions et agressions se multiplient à l'égard des institutions et de leurs représentants : élus locaux et agents publics notamment, mais aussi dans les familles et la société. La crise accentue le phénomène. Les incivilités, les injures, les agressions se sont multipliées. Ces problèmes ont toujours existé mais ils étaient de l'ordre de l'événement exceptionnel. Depuis quelques années, ils surgissent régulièrement. Cela concerne aussi les dégradations, les troubles du voisinage, les déchets abandonnés... Jeter un mégot ou ne pas ramasser les déjections canines de son animal en sont un exemple. Cela peut provenir de comportements qui ne respectent pas, tout ou partie des règles de vie en communauté. Sur le terrain cela se traduit par des injures voire des menaces.



Que certains de nos administrés s'autorisent à proférer des insultes à l'encontre des personnes faisant partie de la municipalité : Élus, Personnel Administratif, Agents d'Entretien ou Employés Communaux est intolérable.

INCIVILITÉS STOP

Aux personnes malintentionnées nous rappelons qu'il y a des règles et des lois à respecter, on ne peut pas tout dire ou tout faire.

On parle toujours de l'incivilité des jeunes, or il est de plus en plus compliqué de dialoguer avec une partie de l'ancienne génération qui a du mal à se remettre en question. Les agents municipaux en contact avec le public, sont de plus en plus victimes d'agressions dans le cadre de leur travail, ce qui est inadmissible.



Les incivilités sont un manque de savoir-vivre qui reflètent un manquement à ses propres valeurs humaines : désir de respect, considération, appréciation, empathie, politesse, courtoisie... et à ses propres valeurs morales (ne pas faire à l'autre ce qu'on ne veut pas pour soi-même).



Permanence des Élus	
Florence GESSERAND, Maire, Présidente d'office de Toutes les Commissions,	sur Rendez-Vous
Alexis POULAIN, 1 ^{er} Adjoint CCYN, Personnel et Matériel, Service des Eaux et Assainissement, Voirie et Cimetière, Urbanisme,	sur Rendez-Vous
Françoise CHÉREAU 2 ^{ème} Adjointe Fêtes, Évènements Culturels, Relations avec Associations, Affaires Sociales, Bâtiments et Sécurité, Journal et Site Internet,	sur Rendez Vous
Jean-Luc LÉGER, 3 ^{ème} Adjoint Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, Eau et Assainissement, Voirie et Cimetière.	sur Rendez-Vous



Poubelles sauvages le long de nos routes...

Terrain de pétanque dégradé ...Des dégradations volontaires ont été commises à Plessis du Mée, Certaines personnes doivent éprouver du plaisir à casser les poteaux de bois délimitant le terrain de pétanque, mettre une barrière sur les thuyas... de grosses pierres se trouvant vers l'aire de jeux des enfants ont été déplacées puis mises devant des bancs empêchant les gens de s'asseoir. Banc cassé, robinet laissé ouvert, nous en passons et des meilleures, ce n'est même pas amusant, c'est de la bêtise humaine, de la stupidité, de l'idiotie, de l'imbécilité, un manque d'intelligence et de jugement. A bon entendeur...



SOMMAIRE

- P 1 UNE,
- P 2 Édito du Maire, Permanence des Élus, Sommaire,
- P 3 Compte rendu séance Conseil du 22/06/2023
- P 4 Visite de l'Assemblée Nationale
- P 5 Repas Concert du 13 juillet 2023
- P 6, 7 Compte Rendu séance Conseil du 01/09/2023
- P 8, 9 Info Mairie
- P 10 Incivilités STOP
- P 11 l'Ecole
- P 12, 13 les Associations font leur Rentrée
- P 14, Spectacle Grandiose au Château de la Motte Tilly,
- P 15 La Vie Communale,
- P 16 Marché de Noël
- P 17, 18, 19 Petite radiographie de la Voiture Électrique,
- P 20, 21 Les Perceneigeois disparus de la Gde Guerre,
- P 22 Recettes Périgourdines d'Annie
- P 23 Page Jeux
- P 24 Info Utiles



Directrice de la Publication : Florence GESSERAND, Secrétaire de Rédaction : Françoise CHÉREAU,

Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Perrine GÂTEAU, Frédéric FAURE, Yves EIMERY, Jean-Claude MAURIS, Nathalie TONNEAU, Frédéric WAELTERLÉ, les INSTITUTRICES de l'ÉCOLE.

Mairie de PERCENEIGE 21, rue des Glycines 89260 – PERCENEIGE – Courriel : mairie-perceneige@wanadoo.fr Tirages : 550 exemplaires – Imprimeur STUDIO COMPO

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Palais Bourbon est un édifice construit au XVIII^{ème} siècle à Paris, il a été édifié de 1722 à 1728 et aujourd'hui il est le siège de l'Assemblée Nationale. En 1843, l'Assemblée acquiert l'Hôtel de Lassay voisin, qui devient la résidence du Président de l'Assemblée Nationale.

En France, le Parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale avec 577 députés et le Sénat avec 348 sénateurs. Ces deux assemblées se partagent le pouvoir législatif. À l'Assemblée nationale, il faut un minimum de 15 députés pour constituer un groupe parlementaire. Dans un groupe parlementaire, les députés se rassemblent en fonction de leurs affinités politiques. Un groupe parlementaire dispose d'une dotation financière et de droits spécifiques au sein de l'Assemblée. Le personnel de l'Assemblée nationale comprend également médecins et assistantes médicales, architectes, informaticiens et de nombreux corps techniques parmi lesquels les personnels des restaurants, les ouvriers d'entretien, tapissiers, ébénistes, électriciens, etc... Le Règlement intérieur sur l'organisation des services portant statut du personnel de l'Assemblée nationale fixe à 1349 l'effectif maximum des fonctionnaires, répartis-en 4 corps généralistes (administrateurs, administrateurs-adjoints, assistants de direction et de gestion, et agents) et 20 corps spécialisés. Les fonctionnaires de l'Assemblée sont exclusivement recrutés par concours.

Vue de l'HÉMICYCLE



de Julien ODOUL Député de notre circonscription. Le Départ s'est fait de Saint Martin sur Oreuse en début d'après-midi en car ou avaient pris place 45 personnes.

LA SALLE DES PAS PERDUS

est l'une des plus empruntées du Palais. Les journalistes peuvent y circuler et rencontrer les députés. Les Chaînes de télévision y organisent aussi leurs « Duplex » en direct du Palais Bourbon.



Venant de la Salle des Fêtes pour rejoindre l'hémicycle, **la Présidente actuelle Yaël BRAUN-PIVET**, traverse la salle des Pas Perdus (ou Salon de la Paix) au son des tambours, au milieu de deux rangées de gardes républicains.

La Présidente est élue par les députés pour toute la durée de la législature et elle dirige leurs débats. Elle est le 4^{ème} personnage de l'État, et dispose de pouvoirs institutionnels importants tels que celui de nommer 3 des 5 membres du Conseil Constitutionnel.

SALLE DES QUATRE COLONNES



La visite a été commentée par Julien ODOUL assisté de Thomas PERRET Collaborateur Parlementaire du Député de l'Yonne. Depuis ce vestibule décoré de quatre colonnes, on se dirige vers l'hémicycle en empruntant une porte

flanquée de deux bustes représentant Jean Jaurès et Albert de Mun. Une niche comporte une statue de la République érigée en hommage aux morts de 1939-1945. Face à elle, un autre monument en marbre porte les noms des députés morts pour la France durant la première guerre mondiale.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

a été créée par la loi en 1796 et installée depuis 1835 dans des locaux décorés par Eugène Delacroix. La bibliothèque est, avec ses 700 000 volumes, l'une des bibliothèques les plus riches de France. Depuis près de deux siècles, elle s'est spécialisée dans les domaines juridique, économique, politique et social et elle constitue aujourd'hui un outil moderne de recherche et de consultation accessible aux parlementaires et à leurs collaborateurs, aux fonctionnaires de l'Assemblée nationale et aux chercheurs. Depuis 2012, la bibliothèque assure également la distribution des documents parlementaires.



LA SALLE DES FÊTES

Inaugurée en 1848, possède un plafond orné de riches caissons, cinq lustres monumentaux et deux longues parois se répondant en miroir parfait.



Salle de Réunion de l'Assemblée Nationale (ci-dessous) ou les Visiteurs Icaunais avaient pris place afin d'écouter Julien ODOUL leur présentant l'Assemblée nationale, du Palais Bourbon de ses membres (députés) de son fonctionnement et de son actualité : Agenda, Travaux en cours...



REPAS CONCERT DU JEUDI 13 JUILLET 2023



C'est dans un cadre enchanteur que s'est déroulé le Repas Concert du 13 juillet avec le Groupe Tovo de Mada qui nous avait été présenté par Alexandre LOUIS, de LEXA Studio d'enregistrement nomade de son nom d'artiste. Une centaine de personnes ont eu le plaisir de partager cette soirée en toute convivialité, et elles ont pu danser sur les musiques malgaches en première partie, suivie de l'animation proposée par Alexandre LOUIS avec les années 80, 90 en seconde partie. La danse sur gazon a ravi l'ensemble des perceneigeois présents.



La paëlla avait été préparée et servie par Hervé CLÉMENT du Bar-Tabac Le Clément à St Clément. Les participants ont eu le plaisir de voir la Paëlla préparée et cuite sur place, ainsi que le barbecue tout à fait original (voir ci-contre) où ont cuit les merguez. L'Association PYHC (Pont /Yonne Hard Core) a servi la bière pression.



La Fête Nationale du 14 Juillet c'est la démonstration de Force sur les Champs Elysées à Paris, mais c'est aussi la communion nationale où les Français de toutes les générations et de toutes les catégories socio-professionnelles confondues, se retrouvent pour un moment de convivialité entre voisins.

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} Septembre, à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie à PERCENEIGE, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Florence GESSERAND, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur Noël CHARPENTIER qui donne pouvoir à Madame Delphine GILLOPPÉ, Monsieur Dominique PEZET qui donne pouvoir à Monsieur Franck GESSERAND, Monsieur Alexis POULAIN qui donne pouvoir à Madame Linda MAISANO et Madame Marie-Christine MATHEY, absente.

Le secrétariat est assuré par Madame Françoise CHEREAU.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2023 approuvé avec 6 voix pour, 5 absentions et 3 voix ne se prononçant pas car absents lors de cette réunion.

Le point concernant le choix de l'organisme bancaire n'est pas totalement conforme à ce qui a été évoqué et voté lors de la réunion. Plusieurs conseillers auraient aimé être informés au préalable de cette modification.

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2023_0037 « CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avant de débattre à ce sujet, Monsieur Frédéric FAURE souhaite donner lecture d'une motion cosignée avec plusieurs conseillers.

« Nous constatons que le dossier d'assainissement est en souffrance depuis trois mois en raison du choix d'attribution du lot n°2.

Voté en conseil municipal le 26 mai 2023 l'attribution du lot n°2 fut dévolue à une société que l'étude réalisée par l'A.T.D 89 n'avait pas retenue.

A la suite de cette décision, nous avons reçu le 1^{er} juin suivant le courrier de Madame Vergriete (pôle assainissement départemental) nous demandant de respecter les clauses d'attributions des marchés, suivi le 6 juillet des mêmes remarques de l'agence de l'eau (partie prenante dans le financement du projet) et pour finir, l'injonction préfectorale du 28 juillet.

A deux reprises vous avez demandé par mail, l'avis des membres du conseil.

A deux reprises, la grande majorité des réponses exprimait l'avis de reconsidérer la décision d'attribution prise en conseil, sachant que la notification de marché n'avait pas encore été envoyée à la société choisie.

Nous regrettons en particulier deux points et notre inquiétude porte sur un troisième point qui nous paraît être le plus important.

Nous avons perdu 3 mois en tergiversations inutiles qui repoussent les travaux de réfection du réseau d'eau nécessaires et obligatoires.

L'avis des conseillers municipaux n'est pas entendu.

Le refus de reconsidérer notre décision entrainera la perte de subvention d'un montant dont notre budget ne peut se passer ainsi qu'une perte de crédibilité auprès des différents services départementaux, ainsi que des contribuables de Perceneige.» Les conseillers : G.BILLON, D.BOURGOIN, N.CHARPENTIER, P.GATEAU, D.GILLOPPE, F.FAURE.

Madame le Maire répond qu'elle a été étonnée du changement d'avis de la majorité des conseillers lors de son mail expliquant la situation.

Entre temps, elle a consulté la sous préfecture pour connaître la marche à suivre, il lui a été spécifié qu'elle n'avait pas le pouvoir de changer une délibération prise.

Suite à cet échange, la sous préfecture a demandé des précisions à la préfecture (la réponse a demandé un certain temps), qui a fait parvenir un courrier explicatif le 28 juillet dernier.

Elle rappelle également être consciente du problème engendré concernant les subventions.

Suite à l'interpellation de Mme Delphine Gilloppé concernant le règlement des marchés publics, Mme le Maire lui rappelle que le même cas c'est produit, lors du précédent mandat (dont elle faisait partie) concernant le choix du prestataire des stations d'épurations ;

Madame le Maire donne lecture du courrier de la sous préfecture du 28 juillet dernier concernant le retrait de la délibération n°2023_0037 qui est entachée d'illégalité.

Il est rappelé que le Conseil Municipal avait attribué le marché à l'entreprise classée en 2^{ème} position de l'analyse des offres sur le lot 2 concernant les travaux des réseaux d'assainissement.

Hors l'article L.2152-7 de la commande publique dispose que « le marché est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économique la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution ».

Après en avoir délibéré, le conseil accepte par 10 voix pour et 4 contre d'annuler la délibération n° 2023_0037.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT.

Après le retrait de la délibération n° 20232_0037, il est rappelé que pour le lot 2 il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin d'attribuer le lot 2 au soumissionnaire arrivé en première position, soit de relancer une nouvelle procédure en respectant les règles de la commande publique.

Afin d'éviter un délai supplémentaire, Madame le Maire propose de retenir pour le lot 2 (Réhabilitation du poste de refoulement) le soumissionnaire arrivé en première position, soit SOGEA pour un montant de 69.960 € HT.

Pour rappel, le lot 1 (Réseau Eaux Usées) est attribué à l'entreprise SOGEA pour un montant de 749 853,40 € HT et le lot 3 (Contrôle du réseau EU accréditation cofrac) attribué à l'entreprise JUHEL pour un montant de 25 320,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte par 10 voix pour et 4 contre.

ADHESION A LA MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC SDEY

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc LÉGER afin de présenter la proposition d'adhésion du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour la maintenance de l'éclairage public.

Après étude, le conseil vote par 13 voix contre et 1 abstention.

DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

- + 5.060 € au compte 1641
- 5.060 € au compte 2151
- + 1.710 € au compte 66111
- 1.710 € au compte 6188

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence postale communale va ouvrir prochainement et qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint

administratif 2^{ème} classe à partir du 18 septembre 2023 pour 15/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe par 13 voix pour et 1 abstention.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec la Communauté de Communes Yonne Nord afin de se renseigner sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 13 voix pour et 1 abstention de se rattacher au choix de la CCYN concernant le référent déontologue.

INFORMATIONS DIVERSES

Logements Plessis du Mée : Suite à la rénovation des logements Plessis du Mée, une subvention DETR a été attribuée pour un montant de 10.620 €.

Monsieur Dominique BOURGOIN demande si le logement de l'étage est loué, Madame le Maire lui répond que celui-ci est toujours disponible à la location.

VIVEAU (Syndicat des Eaux) : Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion aura lieu avec ce syndicat. La date sera communiquée dès que possible.

Ecole - La Poste : Madame le Maire rappelle qu'une réunion de la commission bâtiment aura lieu le samedi 16 septembre.

Station épuration Plessis du Mée : Une rencontre doit avoir lieu avec Madame Geneviève BOURGOIN et Monsieur Dominique POULAIN.

Haies : Monsieur Dominique BOURGOIN informe que la haie avec de grosses branches face aux pépinières menace de tomber sur la voirie

PLUI : Madame Delphine GILLOPPÉ souhaite qu'une réunion soit organisée afin de remettre à jour les plans pour le PLUI.

Piézomètre : Madame Delphine GILLOPPÉ souhaite connaître la marche à suivre pour retirer un piézomètre d'un champ.

Madame le Maire lui signale qu'après prise d'information, le retrait est à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Perceneige, le 1^{er} septembre 2023.

Le Maire, Florence GESSERAND

INFO MAIRIE

OFFRE D'EMPLOI



Nous recherchons un AGENT EN INTERVENTION TECHNIQUE POLYVALENT en milieu rural. Ce poste à temps complet (Contrat de 12 mois renouvelable) consiste à conduire l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. Votre candidature est à adresser à Mme Florence GESSERAND Maire de Perceneige.



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative du 11 novembre 2023 se déroulera à Courceaux à 11 h avec dépôt de gerbe au monument aux morts. Une exposition aura lieu dans la salle Polyvalente de Villiers Bonneux. Celle-ci aura pour thème : Les Services de Santé avec la reconstitution d'un poste de secours avec 5 ou 6 mannequins, des brancards, un poste chirurgical et des présentations de prothèses etc... Cette Exposition débutera le Jeudi 9 Novembre pour se terminer le Jeudi 16 Novembre, afin de permettre l'accueil des classes de CM1 et CM2 du secteur de Perceneige, Sergines et Thorigny sur Oreuse. Le Week end du 11 et 12 Novembre 2023, Frédéric FAURE à l'initiative de cette exposition, proposera une projection conférence sur les 2 jours. Le 11 en fin de journée et le 12 en milieu d'après-midi.



DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ONT ÉTÉ RÉALISÉS À L'ÉCOLE

Au cours du mois d'août l'entreprise Pascal FERRIEN de Saint Clément a procédé à la rénovation totale de l'ensemble des Portes et Fenêtres de l'École. Ces travaux ont pour but de permettre de faire des économies de chauffage et d'énergie au sein du bâtiment de l'école. Le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire de procéder aux demandes de subventions au titre de Villages de l'Yonne (département) et la DETR (l'État).



Le Devis de l'entreprise Pascal Ferrien s'élève à 70638.51 € HT pour la fourniture et la pose de 7 portes, 57 Fenêtres et 7 Volets roulants solaires. Le Conseil a accepté ce devis à l'unanimité.

Le Devis de EG2B 89 s'élève à 11270 € HT pour la fourniture et la pose de gouttières.

Le conseil a accepté à l'unanimité. Le Devis d'isolation de Bricoman s'élève à 2500.30 € HT, a été voté par 14 voix pour, et 1 voix contre.



Ces ouvertures dorénavant aux normes tant thermique que phonique, vont apporter un réel confort à l'ensemble des usagers : Élèves, Personnel Enseignant, et Personnel Technique.

BOÎTES AUX LETTRES

En décembre 2020 nous avons déjà abordé les problèmes d'accessibilité de Vos Boîtes aux Lettres ... Certains d'entre vous ont eu la sagesse de mettre une boîte normalisée et accessible depuis la voie publique, mais d'autres ne se sont pas sentis concernés alors que ... Voici ce à quoi nous sommes confrontés lors de la distribution de différents documents municipaux, mais vos préposés de la poste eux, y sont confrontés tous les jours :

- En premier lieu les chiens qui se montrent très agressifs, ensuite être obligé de passer son bras à travers un portail car la boîte est située à l'intérieur de la propriété, des boîtes trop petites, il faut plier en 2 voir en 4 le courrier... Nous devons chercher les boîtes se trouvant dans des haies... sous un escalier..., au milieu d'arbustes et de ronces nous griffant les bras, etc...



En toute logique, votre boîte aux lettres doit être installée à l'adresse indiquée. Elle peut être très sobre, ou peinte de façon originale mais SVP, faites que nous ayons le plaisir, de porter à votre domicile votre journal municipal préféré...



INFO MAIRIE



MAIRIE DE PERCENEIGE 21, rue des Glycines
89260 - Villiers Bonneux PERCENEIGE
Tel 03.86.88.44.15 - mail : mairie-perceneige@wanadoo.fr
Les secrétaires de Mairie : GAËLLE et ÉLODIE
Jours et Horaires d'ouverture de la Mairie



Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 h - 12 h	10 h - 12 h - 14 h - 17 h	10 h - 12 h	10 h - 12 h

À VOIR, à FAIRE

- Mardi 17 octobre à 18h et Mercredi 18 Octobre 2023 à 16h Spectacle de Cirque avec « la Compagnie Fantastique »,
- Samedi 11 Novembre 2023 Cérémonie Commémorative à 11 H à Courceaux,
- Dimanche 19 Novembre 2023 Marché de Noël Saveurs et Artisanat à Villiers Bonneux,
- Samedi 9 Décembre 2023 Repas CCAS
- Samedi 15 Décembre 2023 Spectacle de Noël pour les Enfants



Le Départ du COURRIER et des COLIS se fera quotidiennement à 11 h de l'Agence Postale Communale de PERCENEIGE.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				9H - 12H
15H30 - 18H30	15H30 - 18H30	15H30 - 18H30	15H30 - 18H30	

L'Agence Postale devrait ouvrir au PUBLIC vers la fin du mois d'Octobre 2023. Sandra DARMANIN aura le plaisir de vous accueillir dans les locaux de notre Agence Communale. Vous pourrez y faire différentes opérations : Retirer vos colis, des liquidités, un recommandé, acheter des timbres etc...

REPAS ou COLIS, c'est vous qui choisissez ...

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Perceneige offre aux personnes de 70 ans et plus, un repas ou un panier Gourmand. Pour cela nous vous invitons à vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie pour le repas qui vous sera offert le Samedi 9 décembre 2023.



Panier gourmand ou Repas c'est vous qui choisissez ...

Pour le REPAS vous devez vous INSCRIRE avant le 15 Novembre au 03 86 88 44 15.

SEANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 Juin, à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie à PERCENEIGE, en séance publique extraordinaire, sous la présidence de Madame Florence GESSERAND, Maire.

Etaients présents tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur Manuel CALDEIRA qui donne pouvoir à Monsieur Franck GESSERAND, Monsieur Jean-Luc LÉGER qui donne pouvoir à Madame Florence GESSERAND, Monsieur Dominique BOURGOIN et Madame Linda MAISANO, absents.

Le secrétariat est assuré par Madame Françoise CHEREAU.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2023 approuvé à la majorité avec une voix contre.

CHOIX ORGANISME BANCAIRE EMPRUNT TRAVAUX REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Madame le Maire et Monsieur Alexis POULAIN présentent 2 organismes bancaires pour l'emprunt concernant les travaux de réhabilitation énergétique de l'école de Plessis du Mée.

L'offre présentée par Monsieur Alexis POULAIN est retenue avec les explications suivantes :

L'organisme bancaire retenu à l'unanimité est le Crédit Agricole pour un montant de 100 000 € sur 12 ans à un taux de 4,10 % en échéances trimestrielles avec des frais de dossier de 150 €.

AVENANT API

Madame le Maire présente un avenant au marché de restauration concernant la réactualisation des tarifs pour l'année 2023-2024.

A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024, les tarifs sont les suivants :
Le repas primaire est à 3,19 € HT
Le repas adulte est à 3,25 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'avenant au marché.

INFORMATIONS DIVERSES

Haies : Il est proposé de distribuer une lettre aux riverains afin de procéder à la taille des haies qui empiètent sur la voie publique.

Chiens : Madame le Maire va contacter les propriétaires d'un chien qui aboie énormément afin de les convoquer.

Permis de construire : Madame le Maire rappelle que tout permis de construire doit être déposé en mairie.

Station épuration Plessis du Mée : Une rencontre doit avoir lieu avec Madame Geneviève BOURGOIN et Monsieur Dominique POULAIN.

Exercice nucléaire : Un exercice aura lieu les 23 et 24 novembre prochain.

Fête de la musique : Madame le Maire indique que la fête de la musique aura lieu le 24 juin au parc de Plessis du Mée.

13 Juillet : Une soirée repas concert aura lieu le 13 juillet prochain au parc de Plessis de Mée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Perceneige, le 22 Juin 2023.

Le Maire, Florence GESSERAND

LES ÉLÈVES de PERCENEIGE ONT FAIT LEUR RENTRÉE DANS DES LOCAUX RÉNOVÉS

Les Institutrices ont eu le plaisir d'accueillir leurs élèves dans des locaux rénovés. Avec de G à D :

- ❖ Jennifer COLOMBAIN CM1 et CM2
- ❖ Séverine FAITOUT Maternelle
- ❖ Élisabeth ETIENNE CP, CE1, CE2.



L'Équipe des Employées Polyvalentes avec de G à D :

- ❖ Alexandrine DOMINGUES, ATSEM en Maternelle et accompagnatrice dans le car de ramassage,
- ❖ Johanna CANTIN Agent technique,
- ❖ Fatima BOUGOUIZI Responsable de la Cantine Scolaire et de la Garderie,
- ❖ Sandra DARMANIN Agent technique,

Le Prestataire pour les repas est API Restauration situé à Torvilliers dans l'Aube.



Rentrée Scolaire de Septembre 2023 :

- 63 élèves ont fait leur rentrée à l'école de Perceneige,
- 44 enfants fréquentent la Cantine,
- 6 enfants bénéficient de la garderie le matin,
- 8 enfants le soir.

- Séverine FAITOUT Institutrice de Maternelle ou cycle 1 a la charge de 14 enfants en petite section, 8 en moyenne section et 5 en grande section soit 27 enfants au total,

Élisabeth ETIENNE Institutrice de la classe de cycle 2 a en charge 10 CP, 6 CE1 et 4 CE2, soit 20 enfants au total,

- Jennifer COLOMBAIN Directrice de l'École et Institutrice du cycle 3 a en charge 10 CM1 et 6 CM2 soit 16 enfants au total.

RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE

L'école primaire de Perceneige recrute pour l'année scolaire 2023-2024 un service civique. La mission sera d'une durée de 9 à 10 mois et s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, avec ou sans diplômes.



Missions principales : assistance aux enseignantes, aide à la préparation matérielle (installation et rangement, découpage...), aide à l'animation des récréations...

Pour plus de renseignements et/ou candidature vous pouvez envoyer un mail à ec-el-perceneige-89@ac-dijon.fr Vous pouvez également consulter le site Service civique.

LES ASSOCIATIONS FONT LEUR RENTRÉE...

Maitrisons le numérique !

Niveau debutant

Reprise à partir du 2 octobre

Niveau confirmé



Tous les lundis de 14h30 à 16h30.
Salle de Plessis de Mée
Le 1° et 3° Lundi : Niveau débutant
Le 2° et 4° Lundi : Niveau confirmé
Contact :
Pascal Varaldi 07 72 14 86 32



LA BOULE PERCENEIGEOISE



Les Boulistes se retrouvent chaque Mardi et Samedi à partir de 14 H sur les différents terrains de pétanque de la commune,

N'hésitez pas, à venir les rejoindre... Au cours de la période estivale, une nocturne a eu lieu le Jeudi à partir de 20 H à Courceaux. Pour tous renseignements vous pouvez joindre :

- ❖ Philippe 06 23 49 23 68
- ❖ Jean-Marie 06 10 32 20 66.



ACIP ou ASSOCIATION COLLECTIVE ICAUNAISE PERCENEIGEOISE

Vous propose des activités manuelles de Loisirs Créatifs : Patchwork, et tout objet de décoration à l'ancienne Mairie de Plessis du Mée au 11 bis rue des Thuyas.

- Mardi de 14 h à 17 h Atelier de Peinture sur Soie
- Jeudi de 14h à 17h Atelier de Loisirs Créatifs

Le dernier évènement organisé par l'ACIP a été un LOTO qui a eu lieu samedi 7 octobre 2023 à la Salle Polyvalente de Villiers Bonneux et un Marché de Noël se déroulera le Dimanche 19 Novembre 2023 (page 16) . Contact : Pierrette BUFFIÈRE 06 60 17 48 43
Mail : pierrette.buffiere@bbox.fr

LA CHORALE « LE CHŒUR TOURNE'SOL »

La chorale a repris ses activités de chant depuis le vendredi 22 septembre 2023 à 19 H à la Salle des associations de Plessis du Mée. Venez partager le plaisir de chanter en rejoignant ce chœur ouvert à Tous et sans condition.

Sophie MABIALA cheffe de chœur aura le plaisir de vous y accueillir. Le Répertoire est très large : Renaissance, Années 50, 60, 70, 80 mais aussi chansons de la période actuelle, mais plutôt axées sur le chant en langue française. La seule règle à respecter : OSER CHANTER, et ne jamais dire que l'on chante faux...

Chaque Vendredi de 19 h à 20 h à la Salle Polyvalente de Villiers Bonneux en alternance avec la Salle des Associations au 14 rue des Troènes à Plessis du Mée en fonction des réservations de la Salle Polyvalente.



LES ASSOCIATIONS FONT LEUR RENTRÉE

LES ATELIERS DE LOISIRS CREATIFS DE L'ALCP



L'Association de Loisirs Créatifs de Perceneige, organise depuis 2021 des ateliers les mercredis et samedis de septembre à juin. Ces ateliers ont lieu dans l'ancienne mairie de Plessis-du-Mée au 11 rue des Thuyas.



Sandrine BLANCHARD 07 68 79 85 78
Christine PERET 06 83 43 08 31

LES ATELIERS DE SCRAPBOOKING

MERCREDI de 14h à 16h30	SAMEDI de 9h à 11h30
20/09/2023	23/09/2023
	14/10/2023
18/10/2023	11/11/2023
15/11/2023	09/12/2023
13/12/2023	06/01/2024
10/01/2024	03/02/2024
07/02/2024	02/03/2023
06/03/2024	30/03/2024
03/04/2024	
24/04/2024	27/04/2024
	25/05/2024
29/05/2024	22/06/2024
26/06/2024	

Groupes de niveau confirmé
Tarif : gratuit (Fournitures à se procurer)
Possibilité sur demande auprès de Sandrine BLANCHARD :
• Organisation d'un atelier « Découverte » gratuit et sans

apport de fourniture

- Création d'un nouveau groupe 'Débutant' à partir de 3 personnes

LES ATELIERS DE MACRAMÉ

Tarif : entre 25 et 35 € (Fournitures incluses)

SAMEDI de 9h30 à 11 h
02/09/2023
07/10/2023
04/11/2023
16/12/2023
13/01/2024
10/02/2024
09/03/2024
06/04/2024
04/05/2024
29/06/2024



Vous découvrirez les différents nœuds et techniques du macramé et vous réaliserez des projets à thème sur une ou plusieurs séances.
Ces dates sont données sous réserve, elles pourraient être modifiées.

L'ASCS ou ASSOCIATION SPORTIVE CHAMPAGNE SENONAISE



C'est au Gymnase de Sergines que se déroule la pratique du TENNIS DE TABLE. La salle est ouverte à toutes les nouvelles personnes qui souhaiteraient venir essayer ce sport. Venez les rejoindre, que vous soyez débutants ou confirmés...

Ce club de sport, permet la pratique du TENNIS DE TABLE en loisirs mais aussi en compétition UFOLEP.

JOURS ET HORAIRES DES ACTIVITÉS :

- Entraînement Loisirs le MARDI à partir de 20H30
- Entraînement Compétition le VENDREDI à partir de 20H au Gymnase ou en Extérieur (lorsqu'ils ont des compétitions).

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :
Jean-Luc LUCQUIN au 06 16 48 31 59.
Ce club de Loisirs a été créé le 12/10/1970, et est la plus ancienne association de Perceneige.

L'ASSOCIATION L'BOUGE



Cette Association sportive et féminine a pour mission la pratique d'activités sportives volontaires. Celle-ci a été créée le 02/09/2006.

La rentrée sportive a eu lieu le lundi 28 août 2023 et il reste des places pour les séances du Mercredi et Vendredi...

Lieu, Jours et Horaires des Activités : Salle de VERTILLY,

- LUNDI de 18h30 à 19H15 Gymdanse, complet
- MERCREDI de 18H30 à 19h15 Stretching,
- VENDREDI de 14H30 à 15H15 Pilates.

Pour adhérer, vous pouvez contacter :

Catherine LUCQUIN Présidente 06 15 68 33 16
Marie-Christine MATHEY Trésorière 06 20 06 41 78
Sophie Conil Secrétaire 06 26 76 20 97

DISPARITIONS, UN SPECTACLE IMMERSIF ET HISTORIQUE GRANDIOSE AU CŒUR DU CHÂTEAU DE LA MOTTE TILLY

SYNOPSIS :

Octobre 1922, un dîner mondain se prépare au château de la Motte Tilly. Le comte Charles Gérard de Rohan-Chabot et sa femme Cécile accueillent chez eux la haute société française et il se dit même que le président Pointcarré sera présent ! Alors que la préparation de la soirée s'intensifie, une lettre mystérieuse vient semer le trouble chez la comtesse, et ses inquiétudes se transforment en panique lorsque des événements étranges se produisent...

Un cri déchirant vient troubler la fête et les événements prennent une tournure de polar aux accents de Gaston Leroux et Agatha Christie. Saurez-vous apporter votre aide à la comtesse et sauver la soirée avant qu'il ne soit trop tard ?



« Disparitions » est un spectacle immersif au sein duquel vous incarnerez des extras pour le dîner du soir. Au-delà d'être un simple spectateur, vous déambulerez au travers des salles magnifiquement meublées du château de la Motte Tilly et assisterez à des scènes de théâtre. C'est une plongée dans les années 1920 qui vous est proposée et qui vous permettra de vivre le temps d'un instant le quotidien d'une maison de maître comme si vous y étiez.

Un projet hors-normes : 250 volontaires (acteurs, costumiers, maquilleurs, aides logistiques...), 9 acteurs professionnels, 3 metteurs en scène ainsi que tous les agents du château de la Motte Tilly.

Deathscape Productions, créateurs de spectacles sur-mesure, en partenariat avec le Centre des monuments nationaux présente : « Disparitions », un spectacle-expérience hors-du-commun au cœur du domaine national de la Motte Tilly. Amateurs de réalisme, d'univers immersifs et d'histoire, vous avez rendez-vous pour découvrir ce projet unique dans le département de l'Aube en limite du département de l'Yonne : Une plongée dans les années 1920... Cette plongée dans les années folles à l'écho du charleston et des mœurs de la haute société française entraînera les spectateurs en déambulation au travers des salles richement meublées du château de la Motte Tilly.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Jours de représentations : 3-4-5, 10-11-12, 17- 18 - 19, et 24 - 25 - 26 Novembre 2023

Horaires : 1 départ toutes les 15 minutes
les Vendredis 18h - 22h,
Les Samedis 10h - 22h30
Les Dimanche 10h - 21h30

RESERVATIONS ET CONTACT :

Site internet : www.disparitions-le-spectacle.fr

Mail : contact@disparitions-le-spectacle.fr

Téléphone : 06.11.47.21.34

VOS FINIS DE MOIS sont difficiles ?

Quelques Perceneigeois ont trouvé une solution en ligne pour augmenter leur pouvoir d'achat !

Ils vous proposent de partager ce bon plan autour d'un verre de l'amitié

Le 18 Novembre à 10h00

à la Médiathèque de Perceneige
Parc de l'école

Les places étant limitées, merci de réserver la votre
auprès de Mme TONNEAU
au 06.60.42.58.98

Une surprise est prévue
pour les présidents d'associations !



LA VIE COMMUNALE

Le CIRQUE « La Compagnie Fantastique »



Se produira dans le Parc de l'École à Plessis du Mée les Mardi 17 Octobre à 18 h et Mercredi 18 Octobre à 16 h.

Ce spectacle 100% familial avec jongleur, acrobate, équilibriste, avec la participation d'animaux tels que Chevaux, Dromadaire, Lama Biquettes et Serpent raviront et émerveilleront tous les spectateurs dans le plus respect des traditions.

Nous avons reçu cette « Compagnie Fantastique » l'année passée, nul doute ce spectacle vous amusera. Cette animation plaira tant aux Enfants qu'aux Adultes et quel que soit leur âge !

UNE FÊTE DES VOISINS RÉUSSIE

Les rencontres entre voisins lors de l'attente du passage du boulanger itinérant permettent la communication. C'est là qu'une réflexion s'est faite : Organisons une fête des Voisins ! Moment privilégié pour se connaître autre que celle d'un simple salut de loin... il a fallu choisir une date qui convienne au plus grand nombre. Résultat : présentation mutuelle entre voisins autour d'un apéritif puis, dégustation des plats apportés par chacun nous ayant permis de découvrir des spécialités malgaches, réunionnaises et bourguignonnes. Pas de doute, les 43 participants renouvelleront en 2024 cette Fête des Voisins...



TOURNE'SOL DANSE



A décidé de suspendre l'activité de Danse pour cette année 2023 - 2024. Leur Professeur de Danse Johanna attend un heureux événement et ne sera donc pas disponible pendant quelques temps. Il n'y aura pas de répétitions ni de spectacle cette année, mais l'ensemble des Danseuses vous donne rendez-vous en septembre 2024.

LES JOYEUX PERCENEIGEIS (ES)



Annie vous accueillera en toute convivialité à la Salle des Associations sis au 14 rue des Troènes à Plessis du Mée, tous les mardis après-midi de 14 h à 17 h à partir du 7 novembre 2023. Suite à un accident Annie ne peut reprendre pour le moment les ateliers manuels qu'elle anime tels que : la peinture sur soie, mais aussi jeux de société... D'autres ateliers vous seront proposés ultérieurement... Pour tous renseignements vous pouvez téléphoner au 06 60 49 99 92 ou mail : anniegodard@orange.fr

LEGUMES ET PAINS BIOS

Demi-panier de légumes bio de Sergines (1 à 2 personnes) ou panier complet (Famille).

Pains, viennoiseries et pâtisseries du fournil bio de Villadin.

Tous les jeudis soir à Plessis du Mée à la maison des associations (ancienne médiathèque).



AMAP DE
PERCENEIGE
YONNE NORD

Pour tous renseignements,
Brigitte au 06 03 19 20 43
Sylvie au 06 71 90 25 42
mail: amap.perceneige@orange.fr

19 NOV 2023



10H - 18H

MARCHÉ DE NOËL

SALLE POLYVALENTE DE VILLIERS-BONNEUX



EXPOSANTS DE BOUCHE,
LOISIRS CRÉATIFS, VINS,
CHAMPAGNES, ET BIEN
D'AUTRES !





Sans doute vous en êtes-vous rendu compte, le tarif d'une VE (Voiture Électrique) doit s'apparenter plus ou moins à une « maladie honteuse » ! En effet plus personne n'aborde ce sujet, qu'il s'agisse des concessionnaires, ou de la

publicité, plus question d'évoquer son prix d'achat ! Silence radio sur toute la ligne... L'information est axée uniquement sur le montant mensuel qu'il vous faudra déboursier après avoir contracté une formule de location.

Si vous faites vos comptes, la formule en question au final, vous reviendra particulièrement cher, que vous conserviez en fin de contrat le véhicule ou que vous le rendiez. Dans le second cas vous aurez eu intérêt à vous montrer extrêmement soigneux, vu que la plus petite rayure, (si jamais il en existe une) risque bien de vous être facturée à prix d'or ! En vérité, si tout est organisé pour ne pas vous parler du prix, n'est-ce pas tout simplement parce qu'il atteint volontiers des sommets ?

Question à se poser : Quelle est la marque de véhicule neuf, la plus vendue en France ? Réponse : « Dacia ». Cette marque qui appartient au groupe Renault fabrique paraît-il des autos dites « Low Cost » vendues à un tarif qui reste abordable.



Ce choix démontre bien l'état exact des moyens financiers d'une grande partie de nos concitoyens. Naturellement, cela prouve également que les

VE sont vendues à un tarif trop élevé, et qu'une majeure partie des acheteurs potentiels ne se trouvent pas financièrement en mesure de pouvoir les acquérir. En moyenne le tarif de vente d'un VE oscille entre 35 000 € et 45 000 €, (prime de l'Etat le cas échéant non déduite) alors que celui d'une « Dacia » se situe sensiblement autour de 20 000 €. Le fait est, nous sommes dans des gammes de prix très différentes. Notez toutefois pour information, que pour cet investissement, vous vous rendrez acquéreur d'un bon produit, la notion Low Cost du départ qui collait à la marque ayant disparu du cahier des charges. Ces véhicules sont actuellement aptes à tenir la comparaison avec beaucoup d'autres vendus à un tarif bien plus élevé.

Tout cela, afin que vous vous rendiez compte de la situation réelle du marché. Je pense sincèrement que, si un des constructeurs actuels se lançait dans la fabrication d'un véhicule électrique dans ce créneau de prix, il ferait exploser les chiffres de vente. Ne désespérons pas, car cela finira par se produire ! Il lui faudra certainement réduire le cahier des options pour y parvenir, mais croyez-vous vraiment qu'elles soient toutes indispensables ? D'une façon générale, nous sommes en droit d'être surpris par le positionnement tarifaire dans lequel évoluent les VE. Tarif totalement orienté vers les hauts de gamme, ce qui en vérité ne semble pas tout à fait correspondre à la demande du public. Force est de regarder les choses en face, après une petite dizaine d'années de promotions en tout genre, associées aux diverses aides de l'Etat, le constat est évident, la VE éprouve quelques difficultés à prendre son envol. A tel point que dans les milieux autorisés on s'accorde à dire qu'au rythme où elles se vendent, il faudra sûrement repousser la fameuse échéance de 2035, date à laquelle il est prévu d'arrêter la fabrication des véhicules thermiques. Les grands « prédicateurs » de la question estiment qu'à cette date fatidique, il n'existera guère plus de 40% du parc automobile équipé en VE. Actuellement 1% seulement de ce parc français fonctionne à l'électrique. Quant aux pays qui nous entourent, à l'exception d'un ou deux c'est plus ou moins identique. Il est vrai qu'il faut certainement se garder de faire de grandes prévisions, et quelques éléments sans doute inconnus à l'heure actuelle, pourraient peut-être dans un avenir plus ou moins proche, venir changer la donne. En attendant, pour l'instant, les chiffres de ventes parlent, et dans un sens peu favorable.

En dehors du prix d'achat, quelles sont les causes susceptibles de freiner ainsi les Français dans leur passage à la VE ? Elles sont nombreuses, et parmi celles-ci plusieurs nous interrogent ! Disons que pour certaines, les fabricants et les concessionnaires donnent des



réponses plus ou moins floues. Tout d'abord le rechargement très atypique de ces véhicules. Si pour nous à la campagne ce point est dans l'ensemble facilement gérable, (il nous suffit de recharger notre véhicule la nuit à domicile) en ce qui concerne

les citoyens, c'est une toute autre histoire. Trouver une borne disponible en ville, est bien moins facile que ce que vous racontent les vendeurs de VE. Et le problème ne cessera de s'accroître avec la progression des ventes de celles-ci, y compris si les délais de rechargement ont tendance à diminuer. Il faut par exemple noter que lors d'un grand parcours tel que sur l'autoroute, recharger son véhicule un Week end « rouge » peut rapidement tourner au cauchemar ! Je connais plusieurs témoignages allant dans ce sens. Les villes manquent en règle générale de places de parking, or à mesure que l'on vendra des VE, le peu de ces places vont se voir transformées en emplacements de rechargement, ce qui dans un avenir plus ou moins proche va encore compliquer le problème du stationnement. Concernant les bornes en question, une partie non négligeable d'entre elles sont souvent « saccagées » et donc inutilisables. Le fait de passer d'un fournisseur à l'autre exige de posséder tout un arsenal d'abonnements et de cartes, alors que l'emploi de la seule carte bleue aurait très largement simplifié le système ! Quant aux durées d'autonomie elles se situent souvent bien en retrait des chiffres annoncés par les constructeurs !



A titre d'exemple, en période d'hiver très souvent, vous allez devoir rouler avec le fonctionnement en commun des phares, du chauffage, et des essuie-glaces. Dans ce cas ne vous faites pas trop d'illusions, si le véhicule est annoncé pour une autonomie de 280 km il vous faudra plutôt tabler sur 220 ! Là encore n'attendez pas trop que les vendeurs vous parlent de tout cela, car ce sont les aspects négatifs du système. Effectivement ils sont là pour vendre, et ils essaieront pour un bon nombre d'entre eux de vous « enjoliver » le tableau !

Pour ce qui concerne l'usage proprement dit d'un VE, en dehors de l'aspect écologique, qui ne l'est pas autant que cela, dès l'instant où on le calcule dès sa fabrication. Tout ce qui se dit sur le VE mérite la plupart du temps d'être « modulé » voire « tempéré » ! L'usage d'un VE est réputé silencieux : oui c'est vrai, mais jusqu'à 70 km heure, car au-delà un VE subit les mêmes phénomènes physiques qu'un VT (Véhicule Thermique) à savoir : les bruits d'air sur la carrosserie, et les bruits de roulements. En vérité, le bruit dans un véhicule est principalement dû à la résonance du revêtement de la route, qui va se retrouver transmis par les trains roulants : roues, ressorts de suspension, amortisseurs etc...

Selon la qualité du revêtement de la route, cela pourra malheureusement varier du plus silencieux, au plus bruyant ! Que la voiture soit une VE ou une VT, ne

change rien au problème. Cette fameuse qualité des revêtements n'est pas vraiment prête à évoluer. En particulier sur les départementales et les nationales, ou la plupart du temps on exécute du « rapiéçage permanent ». La faute en incombe au prix de revient exorbitant d'un km de route. Sur les autoroutes, les portions refaites, le sont en principe avec des bitumes de qualité, ce qui permet d'obtenir une bande de roulement plus silencieuse : Normal, on paye, il faut bien que les fonds récoltés servent à quelque chose. Alors, dites-vous bien que sur l'ensemble du réseau, ce n'est pas demain que vous roulez sur des tapis de velours !

L'autre phénomène se situe au niveau des bruits d'air, et la tendance actuelle (SUV) est d'aller vers des voitures " hautes sur pattes ".



Les mauvaises langues prétendent que ces véhicules possèdent des CX (coefficient de pénétration dans l'air) de « boîte à godasses »), de ce fait, le résultat phonique se trouve relativement assez moyen. Cela étant, pour rouler à 80 ou 90, c'est largement suffisant ! En ce qui concerne nos VT actuelles, elles sont devenues relativement silencieuses, sauf à posséder un véhicule Diesel de 40 ans d'âge ! (Pour un whisky c'est bien, mais pour un Diesel ça l'est beaucoup moins). Du coup l'argument de la VE super silencieuse prend donc un peu de « plomb dans l'aile » ! En ville par exemple ce silence total peut même générer un problème. En effet certains piétons se fient uniquement à leurs oreilles au moment de traverser une rue. Ils ne prennent pas la peine de jeter un coup d'œil afin de vérifier si un véhicule arrive, le silence de fonctionnement d'une VE, peut effectivement représenter un réel danger. Le sujet a d'ailleurs été évoqué en haut lieu mais pour l'instant il n'a pas encore été trouvé de palliatif à ce phénomène. J'ajoute également, (mais là, il s'agit d'un sentiment personnel) que si le son d'un vieux diesel n'est pas très agréable, le fait de ne plus entendre celui d'une voiture de sport peut s'apparenter à une véritable frustration ! A l'époque où j'effectuais mes essais auto dans la Presse, je ne vous cache pas que passer tout un Week end avec certaines voitures sportives, était un vrai bonheur. Aie, je sens qu'avec de tels propos j'ai encore décroché le moyen de me faire « tirer les oreilles » ! Chut, ceux qui ne sont pas d'accord considéreront

que je n'ai rien écrit ce qui m'évitera de me faire « remonter les bretelles » !

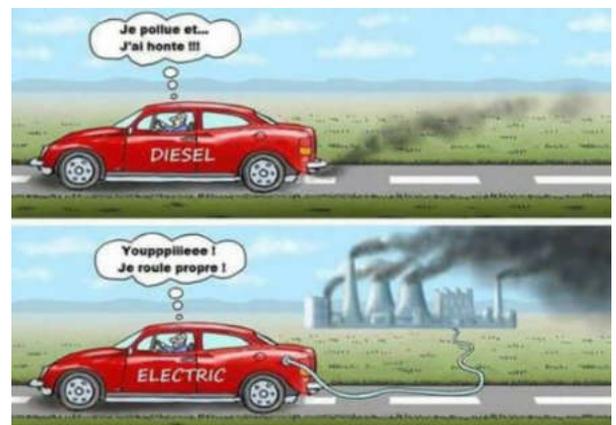
A présent, si on se projette dans l'avenir, le sort de la VE peut s'avérer complexe. Ces fameuses batteries dont on nous rebat en permanence les oreilles rendront le marché de l'occasion totalement incertain. A partir d'un certain âge ces dites batteries, risqueront de rendre l'âme, et votre pauvre voiture électrique d'occasion, qu'elle soit magnifique, bien conservée, bien entretenue et tout, et tout ne vaudra malheureusement plus un « kopeck ». Pensez donc, dès l'instant où il faudra remplacer cette batterie qui, je vous le rappelle, vaut un tiers du prix total du véhicule vendu neuf. Autant dire que les comptes seront rapidement faits, votre véhicule prendra tout simplement le chemin de la casse ! Autre chose, il faut savoir qu'à tout instant les batteries actuelles risquent de devenir rapidement obsolètes, on nous annonce à très court terme *pour 2025 paraît-il* de nouvelles batteries totalement révolutionnaires. J'ignore si ce challenge sera tenu, mais il est dit entre autres choses que si c'est le cas, les VE actuelles ne pourront pas forcément en être équipées pour causes de dimensions et de technologie différentes. De ce fait, c'est peut-être la possibilité du remplacement lui-même qui risque de devenir aléatoire. Pour l'heure vous remarquerez que les réponses apportées sur ce qui est de la durée exacte de vie de celles-ci, restent très approximatives, d'autant qu'il s'agit ici d'un élément en mesure de varier en taux d'usure, de l'une à l'autre, comme c'est déjà le cas avec les batteries des VT. Voici donc pour l'avenir un marché de l'occasion qui va se retrouver totalement chamboulé ! La question reste donc en suspens, et les concessionnaires interrogés sur le sujet se montrent extrêmement imprécis dans les réponses qu'ils nous apportent. En vérité, ils n'en savent guère plus que vous et moi, et seul une expérience importante de plusieurs années, sera à même de nous apporter une information plus précise.

On nous explique volontiers (notamment lors de l'achat d'une VE) que sur le plan de la dépense « achat d'énergie » nous allons réaliser de superbes économies, soit, mais pour combien de temps encore ? Réfléchissons un peu : le prix que vous payez à la pompe est composé (à la louche) de 65% de taxes, qui rentrent directement dans les caisses de notre Etat bienveillant, et bien aimé ! Il lui faudra bien à terme retrouver une telle manne, qui en fait ne va cesser de



s'amenuiser à mesure que les VE vont remplacer les VT ! Donc là encore, pas d'illusions, ces taxes s'envoleront tel un petit oiseau rapace, en direction des bornes de rechargement de nos VE. Il en est qui pensent qu'ils y échapperont en effectuant leur rechargement à domicile ? Que nenni ! Vous n'êtes pas sans ignorer qu'on vous a posé il y a quelque temps, un joli compteur « Linky » et que ce merveilleux petit engin hyper perfectionné, sera capable de faire la différence parmi les prises de courant que vous allez lui présenter ! En clair, il ne vous facturera pas le courant consommé par votre cafetière au tarif de celui de votre VE ! (Normal il existe des cafés au goût très amer, mais dans un tel cas celui-ci deviendrait particulièrement imbuvable !) Voilà mes enfants, la boucle est bouclée ! En rêvant un peu, nous sommes en droit de supposer qu'à domicile, on nous fera l'aumône d'un tarif légèrement préférentiel !

C'est vrai, j'anticipe un peu, car pour l'instant « en haut lieu » il est hors de question de nous fâcher avec tout cela. Actuellement tout est forcément axé sur la vente des VE, il ne faut pas « tuer le poussin dans l'œuf » ! Sachez toutefois qu'au titre des mauvais exemples, en moins de deux ans le tarif affiché sur quelques bornes de recharge



d'autoroutes à fortement pris l'ascenseur : serait-ce prémonitoire ?

Des bruits courent également, que la VE ne serait en fait qu'un marché sans avenir, voire tout au plus un marché de transition ! On nous parle entre autres solutions de la voiture à hydrogène. Bien malin celui qui serait capable de faire le tri dans tout ce qui s'écrit ou se dit ! En vérité, du côté des infos cette bagnole a beau être électrique, le « courant » ne passe pas aussi facilement, et nous éprouvons quelques difficultés à y voir vraiment « clair » ! Y.E.

Vos réflexions et suggestions seront toujours les bienvenues à l'adresse mail suivante : y.eimery@wanadoo.fr

Les PERCENEIGEOIS disparus de la Grande Guerre

La perte d'un être cher est un choc et il serait inconvenant d'établir une échelle de la douleur.

Notre sensibilité, nos convictions philosophiques et religieuses, et la qualité des sentiments qui nous lient au défunt définissent l'intensité et la durée de la peine.

Il existe une situation particulière.

C'est celle où l'on ne sait pas.

La famille apprend que le fils, le frère ou le mari est *porté disparu*.

Avant même que l'information ne parvienne à la famille, l'inquiétude s'est parfois déjà installée. L'absence de courrier est un avertisseur.

L'annonce de disparition officielle reçue, une très longue attente commence pour la famille.

Dans la majorité des cas la disparition devient décès, captivité ou hospitalisation.

Pour des centaines de milliers de familles la réalité du décès sera la conclusion d'une longue attente, et bien souvent d'une très longue attente.

Un autre sujet de douleur réside dans l'absence de corps.

Le corps de celui dont on connaît le décès mais on ignore le lieu de sépulture, la disparition, de celui dont on ne sait rien de la destinée.

Je vais prendre quelques exemples Perceneigeois qui illustrent ces situations confuses.

Fernand CHARPENTIER est né à VILLIERS-BONNEUX le 8 février 1893. C'est son père qui vient en mairie déclarer sa naissance.

Fernand part en novembre 1913 faire son régiment. Il est tué dans la Meuse le 21 février 1915.

Son décès ne sera rendu officiel que le 24 juin 1916.

C'est son père Louis Alexandre Ernest CHARPENTIER, devenu Maire du

village, qui aura le triste devoir de signer l'acte de décès de son fils.



Caveau familial où repose Ernest, le père, et portant la mention : « à la mémoire de Fernand CHARPENTIER »

Un an d'attente et d'incertitude.

Rien n'indique à ce jour que son corps fut retrouvé.

Sur la même pierre tombale, figure le nom de **René SAVOURAT** né à PLESSIS DU MEE le 18 décembre 1890. Acte de naissance signé par Benjamin GILLOPPE, maire du village. Il est tué le 7 avril 1916 et l'avis de décès est adressé en mairie le 24 juin de la même année.

Il est presque certain que le corps ne fut pas retrouvé ou identifié. Pour lui aussi la mention « à la mémoire de... »



Pour ces deux hommes l'information arrive « relativement » rapidement, mais les corps restent non retrouvés.

Il y a des situations qui ajoutent des difficultés matérielles aux souffrances morales.

Si la mort n'est pas établie, alors le soldat n'est pas juridiquement décédé. Aux yeux de la loi, il est toujours vivant. Ses avoirs sont gelés, la succession n'a pas lieu, la veuve ne l'est pas, l'enfant n'est pas orphelin et donc la famille esseulée ne reçoit pas d'assistance matérielle de la nation.

Pour certaines familles l'attente sera très longue.

C'est le cas pour **Alix LEVASSEUR** de VERTILLY et **Octave MOTTOT** de COURCEAUX qui disparaissent le 25 août 1914.

Pour Alix la famille attendra le 29 juillet 1920 et celle d'Octave le 21 avril 1921, soit environ six ans !

Six ans d'attente, d'espairs déçus. (*article du n°20 de juin 2021*).



Alix LEVASSEUR EN 1911

La plaque d'identité du militaire.

Au début de la guerre, le règlement prévoit le port de cette plaque ovale de 35mm sur 25mm. En mai 1915 une circulaire prévoit de doter chaque homme de deux plaques d'identité du même modèle, l'une devant être récupérée pour servir à la constatation du décès, l'autre restant sur le cadavre pour l'identifier en cas

d'exhumation ultérieure. C'est ainsi qu'après la guerre beaucoup de corps ne purent être identifiés.

Pour la famille BOUCHER c'est un imbroglio administratif qui s'ajoute à la douleur du deuil.

Louis Jean BOUCHER, incorporé en 1915 à l'âge 19 ans au sein du 4^e régiment d'infanterie, disparaît le 16 avril 1917. C'est le début de la terrible bataille du Chemin des Dames.

Son corps est retrouvé le 23 avril. Les autorités militaires indiquent dans son dossier : « Inhumé dans le cimetière militaire dans l'angle formé par la rive droite de la Miette (rivière dans l'Aisne) et le bord sud de la route du Choléra (lieu-dit). Tombe 723. »

Trois mois plus tard, le 1^e août 1917 son père, Etienne, décède. Il est possible d'envisager un lien entre la mort du fils et la disparition du père.

Sa mère Zoélie se voit remettre un secours de 150 francs en octobre 1917.

Le décès est donc connu, mais ce n'est que le 27 mars 1919 soit deux années plus tard, que le tribunal de Sens actera celui-ci, qui sera transmis le 8 mai 1919 à Monsieur CHARPENTIER, Maire de VILLIERS-BONNEUX.

La famille obtient le rapatriement de la dépouille de Louis Jean qui repose auprès de son père (au fond et à gauche du cimetière de VILLIERS-BONNEUX)

Zoélie BOUCHER veuve vivra après la guerre avec sa fille Juana et sa petite fille Aimée. Juana épouse de Paul GIBEY est aussi veuve de guerre. Ce dernier décédé en captivité en 1915 est enterré dans la nécropole Nationale de SARREBOURG en Moselle.

Une autre famille broyée... !



Louis et Etienne BOUCHER

A partir de 1918, les transcriptions des actes sont possibles dès lors qu'un jugement déclaratif de décès a été rendu. C'est le tribunal d'instance du domicile légal du soldat décédé ou disparu qui est compétent. Le règlement des successions est alors possible.



Albert PAYEN très jeune soldat de 20 ans, arrive dans son régiment le 19 mars 1915, il disparaît le 27 juillet de la même année.

Il est le dernier perceneigeois déclaré juridiquement « Mort Pour La France » le 28 août 1921, soit 6 ans plus tard.

(voir article de juin 2022).

Je termine cet article avec le cas de **Emile HURE** de VERTILLY.

Il est

tué le 22 janvier 1916 dans la Meuse. Le jugement du 24 janvier 1918 rendu par le tribunal de SENS indique :

« ...Qu'il résulte d'une liste de militaires français décédés établie par les autorités allemandes et transmise par le ministère des affaires étrangères le 22 juillet 1916, que le soldat HURE a été inhumé dans la nuit du 17 au 18 mars 1916. Que dans ces conditions le décès du soldat HURE semble bien établi. »

Il était encore possible il y a 2 ans de voir les reste d'une plaque à sa mémoire dans le cimetière de Vertilly.



Sur les 54 soldats perceneigeois décédés durant ce conflit, 11 feront l'objet d'une décision de justice après la fin du conflit.

Pour ces familles, dont le doute n'est plus permis malgré l'absence de corps, de sépulture, d'acte de décès officiel, nous ne pouvons qu'imaginer le fol espoir entretenu parfois toute une vie par les familles.

Frédéric FAURE
acg191419@gmail.com

Visitez le site internet de l'association :
<https://acg191419.wixsite.com/acg1419>



« LES RECETTES PÉRIGOURDINES d'ANNIE »

de Montguyard en Dordogne près de Bergerac en Périgord Pourpre

CIVET DE LIÈVRE



Ingrédients

- 1 beau lièvre de 5 ou 6 livres minimum
- 7 oignons
- 2 ou 3 clous de girofle
- 4 ou 5 échalotes
- Persil, Thym, Laurier, Romarin pour réaliser 2 bouquets garnis
- 4 cuillères d'Eau de vie.
- 200 g morceaux de lard de porc salé non fumé ou à défaut, des lardons non fumés
- 2 ou 3 belles tranches de jambon de pays
- 2 ou 3 bouteilles de bon vin rouge (quantité à définir selon le poids du lièvre)
- 2 carrés de chocolat noir à 70 % de cacao ou plus simplement, 1 ou 2 morceaux de sucre.
- 4 ou 5 cèpes (séchés et trempés à l'eau tiède pendant 1 h, ou bien, des cèpes frais rissolés à la poêle)
- 7 ou 8 gousses d'ail
- Sel et poivre (10 ou 15 grains de poivre

Ustensiles 1 daubière, 1 bol, 1 hachoir, 1 poêle

Dépouiller et vider votre lièvre et conserver le sang et le foie à part. Retirer le fiel du foie.

Marinade

Découper le lièvre en morceaux et le faire mariner, jusqu'au lendemain, dans un bon vin rouge, avec un bel oignon coupé en rondelles, du poivre moulu et une dizaine de grains, 2 ou 3 clous de girofle, 4 ou 5 échalotes, du persil, du thym, du laurier, du romarin et 4 cuillères d'eau de vie.

Cuisson

Faire revenir 200 g de lard de porc salé non fumé coupé en morceaux. Sécher les morceaux de lièvre dans un torchon et les jeter dans le lard fondu. Filtrer la marinade et la conserver. Ajouter 2 ou 3 belles tranches de jambon de pays et 6 oignons grossièrement coupés. Faire rissoler l'ensemble.

Ajouter une bonne bouteille de vin rouge, porter à ébullition puis flamber. Verser la marinade dans le Civet, ajouter un nouveau bouquet garni et 2 carrés de chocolat noir à 70 % de cacao ou plus simplement, 1 morceau de sucre.

Faire mijoter pendant 2 heures à feu doux, couvercle fermé. A mi-cuisson ajouter 4 ou 5 cèpes (séchés et trempés à l'eau tiède pendant 1 h, ou des cèpes frais rissolés à la poêle) et un hachis très fin de 7 ou 8 gousses d'ail. Ajouter le sel et le poivre.

A la fin de la cuisson, mélanger le sang et le foie écrasé avec une cuillère à soupe d'eau de vie. Délayer la préparation avec la sauce de civet, puis verser dans le civet. Arrêter la cuisson du civet, le foie et le sang cuiront ainsi et lieront la sauce. Sortir le bouquet garni. Griller des tranches de pain et les frotter à l'ail et servir avec le civet. Le civet peut être préparé la veille du repas et réchauffé. Il sera plus savoureux.

SALADE de PISSENLITS

Ingrédients

- Pissenlits



- Lardons
- 3 gousses d'ail
- Beurre
- Huile de noix
- Vinaigre de vin rouge
- Croûtons faits maison

Ramasser un beau panier de pissenlits avant floraisons avec les boutons de fleurs.

Les laver plusieurs fois, les essorer. Préparer une vinaigrette avec 3 cuillères à soupe de vinaigre de vin rouge et 6 cuillères d'huile de noix. Y ajouter les trois gousses d'ail coupées en morceaux. Faire revenir des croûtons de pain sec dans une poêle avec du beurre pour les dorer. Mélanger les pissenlits, la vinaigrette aillée, les croustons et déguster.

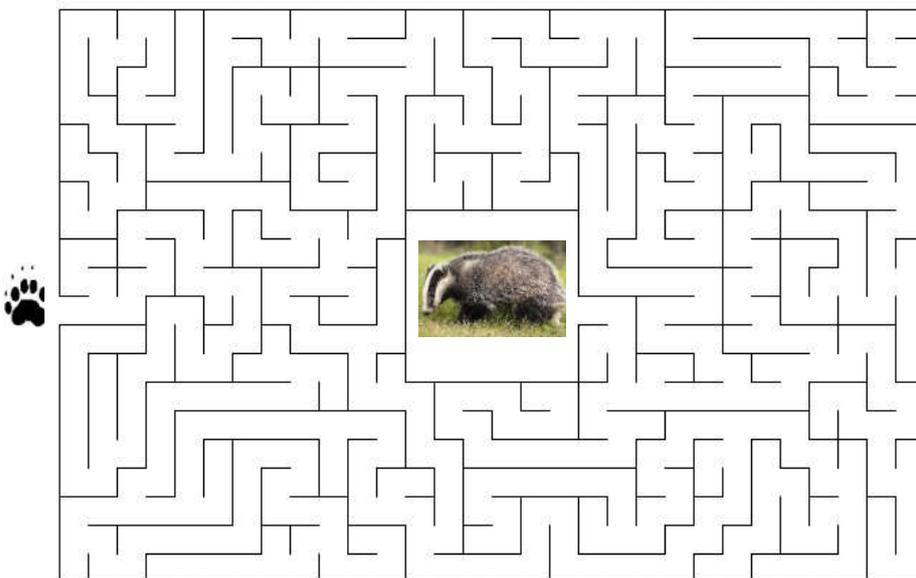
JEUX JEUX JEUX

Mammifères de nos campagnes

X C B M P Q Y N D Y M U L N H B Z M
 P H E Ç U R F P U T O I S S C Z A R
 J R L K F L C A M P A G N O L R W Q
 S A X Q S R O L R E N T W U T I H Ç
 A G R L I A E T E N P K X R H O Y Ç
 T O G L R N T Ç I I I K E I P L V T
 G N O B U D T Y L M W P Z S B Q J W
 V D T D O G E P G R C G A O Ç D L X
 N I T F S H L R N E H Ç N L O L L C
 N N Z B E H E B A H E I J T F X E F
 H T T H V A B O S W V U D V O C R B
 U Y L K U F H M E H R S E V U Q O D
 W M U S A R A I G N E R V E I L T Q
 L L T L H S U J Ç P U R H Q N R K D
 J Y R R C T A U P E I R I H E W F J
 P G C E K F M A S S L J F S I K W Q
 L F G N I G K L I Z Q W G Ç S N A D
 R C G A L I U E R U C E M Y L O Y C
 B B C R U E E Z R S I V Q R T U N C
 O S G D K R S G S O Y R O T S A C Z

Belette	Campagnol
Castor	Chauve-souris
Chevreuril	Ecureuil
Fouine	Hérisson
Hermine	Lapin
Lérot	Lièvre
Loir	Martre
Mulot	Musaraigne
Putois	Ragondin
Renard	Sanglier
Souris	Taupe

Labyrinthe : retrouve l'animal manquant



Solutions des jeux précédents

J S A P F W V B H R T F J X O F H P W P U
 N E S S G B X E J L E Y Z M Ç X B D D O T
 L U E H F C N P A T N Y T P F K U H P L
 W L Z A W T T M A L W V Z D C D D S R O F
 M B K V P Q E N N R U D K C R L U K O F
 Z Y I I K N O P Q Z P P C O Z F J E C F
 Z M R T C S T S Y M P H O N I E M C K G
 S L P O O W O L H S B T R C E Ç T O N X K
 K A E A R C H Z C E N O B E H U N A F H
 T T F H D M P N C Q P C Z E R N E D E T K
 C E W P R L R M H E I Z B T D W H T Ç W
 Z M B T A W A I R W A Z R O R T E V N Y
 O O G Z H M P A U J W Y U G R U N G E P
 R A C Z B H T V F I S R J L S A L S A Q Q
 T T P O O A N W G Z U Q O A U V R A C V
 S E Q P E H L K A H Z P R E G G A E H Y
 C A Y S K C R L K D U F N E V Q I I E W
 M W K B P D G O E O N H C E T F Z G X Y
 Z S Y X S M H F S T K C T W N K Q W W
 R A T D Z I X K I O S S C Ç W E C X H K

9	3	4	6	7	1	5	8	2
2	5	8	9	4	3	6	7	1
6	7	1	8	2	5	9	4	3
8	6	7	2	1	4	3	5	9
1	2	3	5	9	7	4	6	8
5	4	9	3	6	8	1	2	7
3	8	2	1	5	6	7	9	4
4	1	5	7	8	9	2	3	6
7	9	6	4	3	2	8	1	5



INFO UTILES



Elle est née :

- Louison GUERARD BRIANE née le 01/08/2023 de Ludovic GUERARD et Priscilla BRIANE de Courceaux.



Ils se sont unis... Tous nos vœux de Bonheur

le 22/07/2023 Halima BENNACER et André BAILBLED de Sognes



Ils nous ont quitté

- Marc LEGRAND 26/08/1947- 02/08/2023 de Villiers Bonneux
- Janine BICHE épouse PITOIS 26/06/1932 - 06/08/2023 de Vertilly
- Eliane NIVERT épouse LAMETH 15/11/1946 - 06/09/2023 de Plessis du Mée



Les Pharmacies

Sergines : 03 86 66 30 22

- Du Lundi au Vendredi 9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 30 - 19 h
- Le Samedi de 9h 30 à 12 h 30 fermé l'après-midi

Thorigny sur Oreuse : 03 86 88 45 29

- Lundi fermé le matin puis ouvert de 14 h 15 à 19 h 30
- du Mardi au Vendredi 9 h à 12 h 30 et 14 h 15 à 19 h 30
- Samedi après-midi de 14 h 15 à 17 h.

Trainel : 03 25 39 11 04

- Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 15 à 19 h 15 Samedi 9 h 12 h 15 et Fermé l'après-midi.



MÉDECINS

Sergines 03 86 66 30 03
Thorigny 03 86 88 43 61
Trainel 03 25 39 16 29



Cabinet des Infirmières de Perceneige :
LAMARRE, CAIGNOL, CACHON,
Le Fruitier : 5, Rte de Sens - Thorigny/O
Téléphone : 03 86 88 90 18

Cabinet de kinésithérapie

06 70 68 91 43 au 5, rue de l'Aubépine
Plessis du Mée Perceneige



ASSISTANTES MATERNELLES À PERCENEIGE

- Denise CAPLOT 15 rue Thuyas à Plessis du Mée - 06 17 46 37 41
- Christine PERET 1 rue Tamaris à Plessis du Mée - 06 83 43 08 31
- Patricia ROBERT 5 rue Tilleuls à Grange le Bocage - 06 10 15 39 36
- Rachel RICHARD 13 rue Glycines à Villiers Bonneux - 06 52 57 35 65

Maison de Services au Public à Sergines Tel 09 64 46 09 34

18, rue de l'Hôtel de villes 89140 - Sergines

Lundi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Mardi de 13 h 30 à 18 h

du Mercredi au Vendredi : de 9 h à 12 h de 13 h 30 à 17 h

Le Samedi : de 9 h à 12 h Mairie de PERCENEIGE

le 3^{ème} mardi du mois le **MATIN** sur **Rendez-Vous**.



Numéros Utiles

SAMU 15
Pompiers 18
Gendarmerie 17 ou 03 86 67 11 17
Urgences 112
Hôpital de Sens 03 86 86 15 15
Clinique de Sens 03 86 95 86 86
Epicerie Solidaire 03 58 45 46 75



Pédicure Podologue

Jessy PIAZZA
DE à domicile
TEL 06 12 73 90 27



Les AGENCES COMMUNALES de la POSTE

Perceneige Agence Postale

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 15H30 à 18H30

Samedi de 9H à 12H

Sergines : Lundi 15h30 à 17h45 - Mardi au Samedi de 9h à 12h,

Thorigny sur Oreuse : Mardi au Vendredi 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30,

Fontaine Fourches : Lundi au Vendredi 9 h à 12 h



Ordures Ménagères et Déchetteries - Horaires du 1^{er} Octobre au 31 Mars inclus

Collecte des bacs gris le vendredi des semaines paires et bacs jaunes le vendredi des semaines impaires.

Pour obtenir une carte d'accès pour la déchetterie de Bray sur Seine ou Gouaix, rendez-vous à la

Mairie de PERCENEIGE avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Déchetterie de Pont sur Yonne (Route de St Sérotin)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H-12H		9H - 12H			9H - 12H
	14H - 17H				

Déchetterie de Bray sur Seine (avec pièce d'identité et carte en Mairie)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8H30 - 12H		8H30 - 12H		8H30 - 12H	8H30 - 12H	9h - 12H
13H - 17H	13H - 17H	13H - 17H	13H - 17H	13H - 17H	13H - 17H	